

**VI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

POUR L'EXERCICE 1868.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1867 s'élèvent à la somme	
de . . . . .	fr. 12,087,185 39
Ceux qui sont portés pour 1868 montent à . . . . .	12,131,314 30
Le Budget de 1868 présente donc une différence en plus	
de . . . . .	fr. 44,128 94

## CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

## CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

## CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Ces trois chapitres ne présentent aucun changement.

## CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

L'allocation du matériel de la province de Limbourg est augmentée d'une somme de fr. 994 41 <sup>cs</sup> pour payer une partie de la créance hypothécaire dont est grevé l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt.

## CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

## CHAPITRE VI.

MILICE.

## CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

## CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

## CHAPITRE IX.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES.

## CHAPITRE X.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FLR.

Pour tous ces chapitres il n'y a pas de changement.

**NOTE PRÉLIMINAIRE:****CHAPITRE XI.****AGRICULTURE.**

Une augmentation de 5,000 francs est demandée pour couvrir les frais des conférences nouvelles destinées à répandre parmi les cultivateurs les meilleures notions en matière d'éducation des animaux domestiques.

L'allocation des traitements de disponibilité du personnel du haras est diminuée de 1,740 francs, par suite de la nomination d'un ancien agent du haras à un emploi de vérificateur des poids et mesures.

**CHAPITRE XII.****VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.**

Pas de changement.

**CHAPITRE XIII.****INDUSTRIE.**

Une augmentation de 6,000 francs est demandée pour subvenir aux frais de nouvelles écoles industrielles à créer à Anvers, Courtrai et Ostende.

**CHAPITRE XIV.****POIDS ET MESURES.**

La somme de 4,780 francs, portée au Budget de 1867 dans la colonne des charges extraordinaires, pour le matériel des poids et mesures, disparaît du Budget de 1868.

**CHAPITRE XV.****ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

L'allocation du personnel des Universités de l'État est augmentée d'une somme de 960 francs, à l'effet de pouvoir rétribuer un second garçon de service à attacher à l'école préparatoire et à l'école spéciale du génie civil.

L'augmentation de 500 francs, demandée pour le matériel des Universités, est destinée à couvrir une partie des frais d'impression du catalogue des ouvrages d'histoire de Belgique existant à l'Université de Gand.

**CHAPITRE XVI.****ENSEIGNEMENT MOYEN.**

Le crédit du personnel de l'inspection des établissements d'instruction moyenne est augmenté de 1,500 francs à l'effet de pouvoir accorder aux deux inspecteurs ordinaires les traitements auxquels les dispositions réglementaires leur donnent droit.

Une somme de 32,000 francs est demandée à l'effet de pouvoir accorder des suppléments de traitement aux professeurs des Athénées à titre d'encouragement. Une note annexée à l'appui du Budget justifie cette mesure.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation de 8,000 francs, demandée pour l'allocation à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, est destinée notamment à venir en aide aux administrations communales qui auraient le dessein de créer des écoles moyennes.

Le crédit des traitements de disponibilité est diminué de 600 francs par suite du décès d'un professeur de cette catégorie.

La somme de 10,000 francs pour les frais de rédaction et d'impression du cinquième rapport sur l'état de l'enseignement moyen disparaît du Budget.

## CHAPITRE XVII.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'allocation destinée à accorder des subventions aux écoles normales, agréées pour la formation d'institutrices, est augmentée d'une somme de 10,000 francs, à l'effet d'améliorer la position des membres du personnel enseignant de ces écoles et de renforcer le personnel lui-même dans quelques établissements.

Le crédit pour indemnités aux inspecteurs cantonaux civils du chef des conférences et des concours est augmenté d'une somme de 3,300 francs. L'allocation primitive de 4,200 francs a été reconnue insuffisante. La somme de 10,000 francs, portée au Budget de 1867, pour les frais de rédaction et d'impression du huitième rapport triennal sur l'enseignement primaire disparaît du Budget de 1868.

## CHAPITRE XVIII.

## LETTRES ET SCIENCES.

Une augmentation de 1,000 francs est demandée pour accorder à l'un des conservateurs adjoints de la bibliothèque royale le *maximum* du traitement affecté à son grade, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 21 avril 1864. L'allocation du personnel des archives générales du Royaume est augmentée de 1,100 francs, et celle du personnel des archives de l'État dans les provinces de 36,000 francs. Ces sommes doivent servir à accorder à quelques fonctionnaires et employés le taux moyen ou *maximum* des traitements attachés à leurs grades par l'arrêté réglementaire du 21 avril 1864.

## CHAPITRE XIX.

## BEAUX-ARTS.

Les allocations du personnel du Musée royal de peinture et de sculpture et du Musée moderne, établi au Palais Ducal, sont augmentées respectivement de 600 et de 300 francs, pour porter les traitements des surveillants au taux uniforme de 1,200 francs.

La somme de fr. 7,403 50 c<sup>s</sup>, votée au Budget de 1867, pour les acquisitions du Musée de peinture et portée dans la colonne des charges extraordinaires disparaît pour 1868. Il en est de même pour le crédit extraordinaire de 10,000 francs alloué pour l'appropriation de la rotonde du Musée, et qui doit

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

servir d'annexe à la salle des séances publiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, et de l'Académie royale de médecine.

**CHAPITRE XX.****SERVICE DE SANTÉ.**

L'allocation des Commissions médicales provinciales est augmentée de 10,000 francs. Cette somme doit servir notamment à porter à un taux plus convenable l'indemnité des secrétaires de ces Commissions; une note insérée à la suite du Budget justifie complètement l'augmentation demandée.

La dotation de l'Académie royale de médecine est portée à 27,140 francs. L'augmentation de 4,000 francs est nécessitée par l'accroissement de dépenses résultant de la participation aux travaux de l'Académie d'un plus grand nombre de membres honoraires et de correspondants régnicoles.

**CHAPITRE XXI.****EAUX DE SPA.****CHAPITRE XXII.****TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.**

Il n'y a aucun changement pour ces deux chapitres.

**CHAPITRE XXIII.****DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Ce chapitre est diminué de 7,400 francs, somme portée pour le loyer du local qui a servi à l'exposition générale des beaux-arts.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Récettes provenant de services ressortissant au Ministère de l'Intérieur, et qui sont portées au Budget des Voies et Moyens pour l'Exercice 1868.*

1 <sup>o</sup> Les permis de port d'armes de chasse . . . . .	350,000	»
2 <sup>o</sup> Indemnités de remplacement en matière de milice. . . . .	70,000	»
3 <sup>o</sup> Tir national . . . . .	10,000	»
4 <sup>o</sup> Brevets d'invention . . . . .	130,000	»
5 <sup>o</sup> Jurys d'examen. . . . .	100,000	»
6 <sup>o</sup> Frais de visa de diplômes médicaux . . . . .	6,800	»
7 <sup>o</sup> École de médecine vétérinaire . . . . .	58,200	»
8 <sup>o</sup> Jury pour la médecine vétérinaire. . . . .	1,500	»
9 <sup>o</sup> Vente des collections des Chroniques belges inédites. du catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale, inventaire des Archives, correspondance de Philippe II . . . . .	700	»
10 <sup>o</sup> Vente de la carte géologique . . . . .	500	»
11 <sup>o</sup> Vente des catalogues des Musées royaux . . . . .	1.200	»
12 <sup>o</sup> Inventaire des Archives dans les provinces. produit des expéditions délivrées par les Archives généra- les, etc. . . . .	500	»
TOTAL. . . . . fr.	709,400	»

## TABLEAU COMPARATIF

*des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget  
de 1867, et ceux qui sont proposés au Budget de 1868.*

---

**TABLEAU COMPARATIF** des différences entre les crédits  
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1867.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale . . . . .	375,444	2,000	377,444
II.	Pensions et secours . . . . .	45,000	4,094 66	49,094 66
III.	Statistique générale. . . . .	19,000	»	19,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces. . . . .	1,106,500	101 43	1,106,401 43
V.	— — dans les arrondissements . . . . .	558,000	»	558,000
VI.	Milice . . . . .	66,000	»	66,000
VII.	Garde civique. . . . .	25,405	»	25,405
VIII.	Fêtes nationales . . . . .	104,000	»	104,000
IX.	Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .	12,000	»	12,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .	»	222,600	222,600
XI.	Agriculture . . . . .	855,000	86,290	941,290
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique . . . . .	1,105,550	»	1,105,550
XIII.	Industrie . . . . .	287,850	»	287,850
XIV.	Poids et mesures. . . . .	73,800	4,780	78,580
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur . . . . .	1,094,560	»	1,094,560
XVI.	— — — moyen . . . . .	1,195,706	59,087 80	1,254,793 80
XVII.	— — — primaire . . . . .	5,450,964	15,170	5,466,134
XVIII.	Lettres et sciences . . . . .	574,740	74,000	648,740
XIX.	Beaux-arts . . . . .	745,565	129,405 50	874,970 50
XX.	Service de santé. . . . .	111,540	12,000	123,540
XXI.	Eaux de Spa . . . . .	7,000	»	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité . . . . .	»	55,952	55,952
XXIII.	Dépenses imprévues. . . . .	5,900	7,400	13,300
	<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	11,454,924	652,261 59	12,087,185 59

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1867,  
au Budget de 1868.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1868.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868 :					
Ordinaires.	Extraordio.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
375,444	2,000	377,444	•	•	•	•	•	•
45,000	4,094 66	49,094 66	•	•	•	•	•	•
19,000	•	19,000	•	•	•	•	•	•
1,106,300	1,095 84	1,107,395 84	•	•	994 41	•	994 41	•
358,000	•	358,000	•	•	•	•	•	•
66,000	•	66,000	•	•	•	•	•	•
25,405	•	25,405	•	•	•	•	•	•
104,000	•	104,000	•	•	•	•	•	•
12,000	•	12,000	•	•	•	•	•	•
•	222,000	222,000	•	•	•	•	•	•
850,000	84,550	920,550	3,000	•	•	1,740	1,260	•
1,165,550	•	1,165,550	•	•	•	•	•	•
295,850	•	295,850	6,000	•	•	•	6,000	•
75,800	•	75,800	•	•	•	4,780	•	4,780
1,005,320	7,500	1,102,820	960	•	7,500	•	8,460	•
1,235,206	28,487 80	1,263,693 80	41,500	•	•	10,600	30,900	•
5,466,464	5,170	5,471,634	13,500	•	•	10,000	5,500	•
580,440	74,000	654,440	5,700	•	•	•	5,700	•
746,465	112,000	858,465	900	•	•	17,495 50	•	16,595 50
157,340	•	157,340	26,000	•	•	12,000	14,000	•
7,000	•	7,000	•	•	•	•	•	•
•	55,952	55,952	•	•	•	•	•	•
5,900	•	5,900	•	•	•	7,400	•	7,400
11,554,484	576,830 30	12,151,314 50	99,560	•	8,404 41	65,925 50	72,814 41	28,685 50
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . . fr.							44,128 91	

PROJET DE LOI.

---

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de *douze millions cent trente et un mille trois cent quatorze francs trente centimes* (fr. 12,131.314 30 c<sup>s</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

ALPH. VANDENPEEREBOOM.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
<i>Personnel.</i>					
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 "	"	377,444	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'admini- stration générale . . . . .	300,684 "	"		
(Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'ar- ticle 136, Traitements de disponibilité).					
<i>Matériel.</i>					
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie . . . . .	49,460 "	2,000 "	49,094 66	
<i>Frais de déplacement.</i>					
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	4,500 "	"		
<b>CHAPITRE II.</b>					
PENSIONS ET SECOURS.					
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 "	"	49,094 66	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . . . . .	27,000 "	"		
7	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	"	4,094 66		
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse . . . . .	12,000 "	"		
<b>CHAPITRE III.</b>					
STATISTIQUE GÉNÉRALE.					
9	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population . . . . .	9,000 "	"	19,000 "	
10	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales. . . . .	10,000 "	"		
A REPORTER. . . . . fr.		459,444 "	6,094 66	445,558 66	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	459,444 "	6,094 86	445,538 86
	<b>CHAPITRE IV.</b> FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	<b>Province d'Anvers.</b>			
11	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
12	Traitement des employés et gens de service . . . . .	58,500 "	"	
13	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	19,500 "	"	
	<b>Province de Brabant.</b>			
14	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
15	Traitement des employés et gens de service . . . . .	73,500 "	"	
16	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	19,500 "	"	
	<b>Province de la Flandre occidentale.</b>			
17	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
18	Traitement des employés et gens de service . . . . .	64,000 "	"	
19	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	19,500 "	"	
	<b>Province de la Flandre orientale.</b>			
20	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
21	Traitement des employés et gens de service . . . . .	74,800 "	"	
22	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	19,500 "	"	
	<b>Province de Hainaut.</b>			
23	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
24	Traitement des employés et gens de service . . . . .	73,500 "	"	1,107,595 84
25	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	19,500 "	"	
	<b>Province de Liège.</b>			
26	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
27	Traitement des employés et gens de service . . . . .	66,000 "	"	
28	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	19,500 "	"	
	<b>Province de Limbourg.</b>			
29	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
30	Traitement des employés et gens de service . . . . .	48,000 "	"	
31	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	15,500 "	1,095 84	
	<b>Province de Luxembourg.</b>			
32	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
33	Traitement des employés et gens de service . . . . .	48,000 "	"	
34	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	15,500 "	"	
	<b>Province de Namur.</b>			
35	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	42,500 "	"	
36	Traitement des employés et gens de service . . . . .	54,000 "	"	
37	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	15,500 "	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	1,546,744 "	7,190 50	1,552,934 50

## POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,545,744 *	7,190 50	1,552,934 50
	<b>CHAPITRE V.</b> FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
38	Traitement des commissaires d'arrondissement . . . . .	190,850 *	"	358,000 *
39	Émoluments pour frais de bureau . . . . .	140,850 *	"	
40	Frais de route et de tournées . . . . .	26,000 *	"	
41	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1845 . . . . .	500 *	"	
	<b>CHAPITRE VI.</b> MILICE.			
42	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice. . . . .	65,900 *	"	66,000 *
45	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849) . . . . .	2,100 *	"	
	<b>CHAPITRE VII.</b> GARDE CIVIQUE.			
44	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs . . . . .	6,885 *	"	25,405 *
45	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.)	15,000 *	"	
46	Personnel du magasin central . . . . .	5,520 *	"	
	<b>CHAPITRE VIII.</b> FÊTES NATIONALES.			
47	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 *	"	104,000 *
48	Tir national. prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses. . . . .	64,000 *	"	
	<b>CHAPITRE IX.</b> RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
49	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	12,000 *	"	12,000 *
	A REPORTER. . . . fr.	2,111,149 *	7,190 50	2,118,339 50

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Raport. . . . . fr.	2,111,140 "	7,190 50	2,118,330 50
	<b>CHAPITRE X.</b> <b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>			
50	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune; pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins . . . . .  La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 <sup>o</sup> A desservir de nouvelles pensions; 2 <sup>o</sup> A porter à 125 francs les pensions des veuves; 3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 4 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	"	200,000 "	222,000 "
51	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 "	
	<b>CHAPITRE XI.</b> <b>AGRICULTURE.</b>			
52	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .	240,000 "	"	
53	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses. . . . .	60,000 "	"	
54	Amélioration de nos races d'animaux domestiques. . . . .	95,500 "	"	
55	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; dépenses diverses . . . . .	110,700 "	"	
56	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture — Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; matériel de ces établissements; bourses; traitements de disponibilité; frais de conférences agricoles et horticoles, et subside pour une école forestière. . . . .	155,000 "	"	920,550 "
57	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .	"	25,670 "	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers . . . . .	"	27,000 "	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance. . . . .	60,000 "	"	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire . . . . .	60,800 "	"	
61	Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles. . . . .	50,000 "	"	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État. . . . .	"	33,880 "	
	A REPORTER. . . . . fr.	2,047,140 "	315,740 50	2,362,880 50

## POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . . fr.	2,947,140 "	515,740 50	3,260,889 50
	<b>CHAPITRE XII.</b> VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . .	1,165,550 "	"	1,165,550 "
	<b>CHAPITRE XIII.</b> INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil . . . . .	12,500 "	"	
65	Enseignement professionnel. Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage . . . . .	205,500 "	"	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . . .	17,450 "	"	295,850 "
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . .	16,500 "	"	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil . . . . .	7,000 "	"	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel . . . . .	20,650 "	"	
70	Matériel et frais divers . . . . .	16,450 "	"	
	<b>CHAPITRE XIV.</b> POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs . . . . .	55,800 "	"	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures . . . . .	18,000 "	"	75,800 "
73	Matériel . . . . .	2,000 "	"	
	À REPORTER. . . . . fr.	4,480,540 "	315,740 50	4,794,080 50

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	4,480,549 "	315,740 50	4,794,089 50
	<b>CHAPITRE XV.</b> <b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .	4,000 "	"	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. . . . .	740,610 "	"	
76	Bourses. — Matériel des universités. . . . .	145,710 "	500 "	
77	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, et pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel . . . . .	185,000 "	"	1,102,820 "
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> . . . . .	10,000 "	"	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. . . . .	12,000 "	"	
80	Frais de rédaction du 6 <sup>me</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur, fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (Art. 50 de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.) . . . . .	"	7,000 "	
	<b>CHAPITRE XVI.</b> <b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>			
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. . . . .	5,000 "	"	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel). . . . .	20,500 "	"	
83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . . . .	9,000 "	"	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; acquisition en six années, du local de l'école normale des humanités, 5 <sup>me</sup> annuité . . . . .	86,928 "	19,587 80	
85	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863 . . . . .	477,478 "	"	
86	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs . . . . .	2,800 "	"	1,265,603 80
87	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes . . . . .	555,300 "	"	
88	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs . . . . .	50,000 "	"	
89	Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . .	15,000 "	"	
90	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne . . . . .	190,000 "	"	
91	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne . . . . .	25,000 "	"	
92	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>me</sup> degré qui sont sans emploi . . . . .	"	9,100 "	
93	Traitements de disponibilité . . . . .	10,000 "	"	
94	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc. . . . .	8,000 "	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	6,810,873 "	549,728 50	7,160,603 50

## POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,810,875 "	549,728 50	7,160,605 50
<b>CHAPITRE XVII.</b>				
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>				
95	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. . . . .	48,200 "	"	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. . . . .	19,000 "	"	
97	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires . . . . .	54,000 "	"	
98	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités. . . . .	114,000 "	"	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État . . . . .	"	5,170 "	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices . . . . .	40,000 "	"	
101	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites; indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires; frais des jurys d'examen dans les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes; subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses. . . . .	5,191,264 "	"	5,471,654 "
	A REPORTER. . . . fr.	10,277,359 "	354,898 50	10,632,257 50

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1908.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires, et temporaires.	
	Report. . . . . fr.	10,277,339 »	354,808 50	10,632,237 30
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>			
	<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>			
102	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Kyswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publications des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; bureau de paléographie, publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; continuation de la publication des actes des anciens états généraux. . . . .	112,000 »	27,500 »	
103	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique . . . . .	50,500 »	22,200 »	
104	Observatoire royal; personnel. . . . .	18,540 »	»	
105	— matériel et acquisitions . . . . .	8,060 »	»	
106	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds de la bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général . . . . .	44,500 »	»	
107	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . . . . .	58,520 »	»	
108	Musée royal d'histoire naturelle; personnel . . . . .	11,405 »	»	
109	— — matériel et acquisitions . . . . .	7,000 »	»	454,440 »
110	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i> . . . . .	»	6,000 »	
111	Archives du royaume; personnel. . . . .	45,525 »	1,800 »	
112	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents . . . . .	4,700 »	5,500 »	
113	Archives de l'État dans les provinces; personnel. . . . .	55,200 »	»	
114	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc. . . . .	6,800 »	10,000 »	
115	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. . . . .	»	5,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	10,657,779 »	428,808 50	11,086,677 30

## POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	10,657,779	428,898 30	11,086,677 30
	<b>CHAPITRE XIX.</b>			
	<b>BEAUX-ARTS.</b>			
	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux écoles de musique, aux villes pour l'institution de grands festivals de musique classique, aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; subsides à des fabriques d'églises à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure en taille douce; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses . . .	421,000	"	
117	Académie royale d'Anvers . . . . .	58,850	25,000	
118	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel . . . . .	69,540	"	
119	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel . . . . .	40,240	"	
120	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . . . . .	15,025	"	
121	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue . . . . .	25,400	"	
122	Musée Wiertz. — Personnel surveillant et concierge, matériel et frais d'entretien . . . . .	5,500	"	
123	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . . . .	8,700	"	
124	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du catalogue des collections du Musée; création d'une section sigillographique . . . . .	12,000	7,000	
125	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens — Frais de surveillance de la colonne du Congrès; traitement du concierge du palais de la rue Ducale — Frais d'entretien des locaux de ce palais et chauffage des locaux habités par le concierge; frais de surveillance du Musée moderne établi audit palais; frais de conservation, d'entretien, de chauffage et de mobilier, et frais divers imprévus de ce Musée . . . . .	14,210	"	858,465
126	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	10,000	80,000	
127	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	56,000	"	
128	Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Jetons de présence, frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication . . . . .	25,700	"	
129	Rédaction et publication du bulletin de la commission d'art et d'archéologie . . . . .	6,000	"	
130	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission . . . . .	6,000	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	11,404,244	540,898 30	11,945,142 30

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	11,404,245 .	540,898 30	11,945,142 30
	<b>CHAPITRE XX.</b> SERVICE DE SANTÉ.			
131	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémie; encouragements à la vaccine; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 <sup>o</sup> pour les aider à s'établir; 2 <sup>o</sup> pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; impressions, souscriptions et achat de livres; dépenses diverses . . . . .	100,000 .	"	137,340 .
132	Académie royale de médecine. . . . .	27,140 .	"	
133	Conseil supérieur d'hygiène publique; jétions de présence et frais de bureau . . . . .	4,200 .	"	
	<b>CHAPITRE XXI.</b> EAUX DE SPA.			
134	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa . . . . .	7,000 .	"	7,000 .
	<b>CHAPITRE XXII.</b> TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
135	Traitements temporaires de disponibilité . . . . .	"	35,052 .	35,052 .
	<b>CHAPITRE XXIII.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
136	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	5,000 .	"	5,900 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . fr.	11,534,484 .	576,850 30	12,131,514 30

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
ALF. VANDENPEEREBOOM.

*Le Ministre des Finances,*  
FRÈRE-ORBAN.

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

pour l'exercice 1868.

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . . 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 43,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> . . . . . 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie . . . . . 4,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles -- Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . . 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. . . . . 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves. . . . .
8	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale . . . . . fr. 3,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire . . . . . 1,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. . . . . 4,500 »
10	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaire et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
300,684 » <i>a)</i>	»	300,684 »	300,684 »	»	»	<i>a)</i> Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 135 ( <i>Traitements de disponibilité.</i> )
49,460 »	2,000 »	51,460 »	51,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
373,444 »	2,000 »	377,444 »	377,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.				»		
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
»	4,094 66	4,094 66	4,094 66	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
45,000 »	4,094 66	49,094 66	49,094 66	»	»	Le tableau détaillé des fonctionnaires pensionnés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1866, est joint au Budget ; il forme l'annexe n° 1.
DIFFÉRENCE. . . . . fr.				»		
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</b>		
<i>Province d'Anvers.</i>		
11	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
12	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
13	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 4,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
14	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
15	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
16	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 4,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
17	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
18	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
19	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 4,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
20	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
21	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
22	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 4,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
A REPORTER. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
73,500	»	73,500	73,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
518,800	»	518,800	518,800	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
23	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
24	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 2,000 »
25	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 16,500 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
26	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
27	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 1,690 »
28	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 16,810 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>
29	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
30	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 1,500 »
31	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 14,295 84
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
32	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
33	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
	a.	Frais de route et de séjour . . . . . fr. 1,200 »
34	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 13,500 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
518,800 »	»	518,800 »	518,800 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
73,500 »	»	73,500 »	73,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	a) 1,095 84	16,595 84	15,601 45	994 41	»	c) Le crédit de fr. 1,095 84 est destiné à payer : 1° Le 10 août 1868, la part revenant à Marie Clémentine Theunis, née le 10 août 1847, de la créance hypothécaire dont est grevé l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg. (Voir <i>Annales parlementaires</i> , session de 1861-1862, page 4526) . . . . . 1,014 29 2° Intérêt à 5 p. % sur 1,014 fr. 29 c <sup>s</sup> du 1 <sup>er</sup> janvier au 10 août 1868 (7 mois et 9 jours) . . . . . 50 84 3° Intérêt sur la somme restante de fr. 1,014 29 c <sup>s</sup> , part du dernier mineur, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1868 . . . . . 50 71 TOTAL. . . . . fr. 1,095 84
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
994,500 »	1,095 84	995,595 84	994,401 45	994 41	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Province de Namur.</i>
35	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .
36	»	Traitement des employés et gens de service . . . . .
	a.	Frais de route et de séjour. . . . . fr. 2,000 »
37	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . . 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
38	»	Traitement des commissaires d'arrondissement . . . . .
39	»	Émoluments pour frais de bureau. . . . .
40	»	Frais de route et de tournées . . . . .
41	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1843 . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
42	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils.—Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.
43	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
994,300 »	1,095 84	995,395 84	994,401 43	994 41	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,106,300 »	1,095 84	1,107,395 84	1,106,401 43	994 41	»	
Augmentation. . . . . fr.				994 41		
190,850 »	»	190,850 »	190,850 »	»	»	
140,650 »	»	140,650 »	140,650 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
558,000 »	»	558,000 »	558,000 »	»	»	
Différence. . . . . fr.				»		
63,900 »	»	63,900 »	63,900 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
Différence. . . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
GARDE CIVIQUE.-		
44	»	Inspection générale, frais de tournées, d'impressions et de fournitures de bureau; commandants supérieurs. (a . . . . .
45	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
46	»	Personnel du magasin central . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
FÊTES NATIONALES.		
47	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. . . . .
48	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. . . . . fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes . . . . . 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses . . . . . 19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
49	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE X.</b>		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
50	»	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune. — Pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864. — Subsides à leurs veuves et orphelins . . . . . <small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1<sup>o</sup> à desservir de nouvelles pensions; 2<sup>o</sup> à porter à 125 francs les pensions des veuves; 3<sup>o</sup> à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 4<sup>o</sup> à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</small>
51	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	a) Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
25,405	»	25,405	25,405	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>AGRICULTURE.</b>		
52	»	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .
53	»	Service vétérinaire, police sanitaire; bourses . . . . .
54	»	Amélioration de nos races d'animaux domestiques; subsides aux provinces. . . . .
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture . . . . . fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . . . . 10,200 »
55	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. . . . . 105,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; dépenses diverses . . . . . 7,200 »
<i>Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture :</i>		
	a.	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État. . . . . 63,000 »
	b.	Matériel de ces établissements. — Bourses. . . . . 44,000 »
56	c.	Traitements de disponibilité . . . . . 1,000 »
	d.	Frais des conférences agricoles et horticoles; subside pour une école forestière . . 25,000 »
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers . . .
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. . . . . fr. 63,800 »
60	b.	Jury vétérinaire . . . . . 6,000 »
61	»	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles . . . . .
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État . . . . .
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XI . . . . . fr.</b>

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
93,500	»	93,500	93,500	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
153,000	»	153,000	150,000	a) 3,000	»	a) L'augmentation de 3,000 francs est demandée pour couvrir les frais des conférences nouvelles qui sont établies pour répandre parmi les cultivateurs les meilleures notions en matière d'éducation des animaux domestiques; cet enseignement est surtout opportun en ce moment.
»	23,670	23,670	23,670	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
69,800	»	69,800	69,800	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
»	33,880	33,880	35,620	»	b) 1,740	b) La diminution de 1,740 francs provient de la nomination d'un ancien agent du haras à un emploi dans un autre service public.
836,000	84,550	920,550	919,290	3,000	1,740	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,260		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. . . . . fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . . 55,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. . . . . 5,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. . . . . 7,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Ecoles industrielles . . . . . 142,000 »
	b.	— — — Ateliers d'apprentissage. . . . . 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses . . . . . 16,250 »
	b.	Indemnité du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. . . . . 4,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . .
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> . . . . . 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> . . . . . 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel . . . . .
70	a.	Laboratoire du musée . . . . . fr. 9,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> . . . . . 4,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique . . . . . 1,800 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . . 1,650 »
TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT Alloué POUR L'EXERCICE 1867	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,163,550	»	1,163,550	1,163,550	»	»	
1,163,550	»	1,163,550	1,163,550	»	»	
DIFFÉRENCE			fr	»		
12,500	»	12,500	12,300	»	»	
203,300	»	203,300	197,500	a) 6,000	»	a) La création de nouvelles écoles indus- trielles à Anvers, à Courtrai, à Ostende, etc., donner lieu à un surcroît de dépenses, qu'on peut évaluer à 6,000 francs
17,450	»	17,450	17,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
20,650	»	20,650	20,650	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
293,850	»	293,850	287,850	6,000	»	
AUGMENTATION			fr	6,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
<b>POIDS ET MESURES.</b>		
71	»	Traitements des vérificateurs . . . . .
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XV.</b>		
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 720,610 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) . . . . . 20,000 »
76	a.	Bourses . . . . . 36,000 »
	b.	Matériel des universités . . . . . 108,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel . . . . .
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> . . . . .
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement . . . . .
80	»	Frais de rédaction du 6 <sup>m</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 30 du titre 1 <sup>er</sup> de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	53,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	6,780	»	4,780 »	
75,800	»	73,800	78,580	»	4,780 »	
DIMINUTION. . . . fr.					4,780 »	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
740,610	»	740,610	739,650	a) 960	»	
143,710	500	144,210	145,710	b) 500	»	
185,000	»	185,000	185,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	7,000	7,000	»	7,000	»	
1,095,320	7,500	1,102,820	1,094,560	8,460	»	
AUGMENTATION. . . . fr.					8,460	

a) L'école préparatoire et l'école spéciale du génie civil sont établies dans des bâtiments voisins, mais séparés l'un de l'autre. Jusqu'à présent le service des deux écoles a été fait par un seul garçon. Ce service est fort rude en hiver à cause du grand nombre de salles et de foyers. L'université de Gand demande instamment la nomination d'un second garçon de service. C'est dans ce but que l'augmentation de 960 francs est demandée.

b) La somme de 500 francs est destinée à couvrir une partie des frais d'impression du catalogue des ouvrages d'histoire de Belgique existant à l'Université de Gand. L'Administration de cette ville intervient dans la dépense pour 1,000 francs.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVI.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>		
81	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen . . . . .
82	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel . . . . .
83	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . . . .
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) . . . . . fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand . . . . . 5,700 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers . . . . . 40,000 »
84	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) . . . . . 36,650 »
	e.	Acquisition, en six années, du local de l'école normale des humanités; 5 <sup>e</sup> annuité . . . . . 19,387 80
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire . . . . . 300,000 »
	b.	— — — — — Crédit supplémentaire. . . . . 62,394 »
85	c.	— — — — — nouveau . . . . . 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. . . . . 8,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement . . . . . 52,000 »
86	»	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs . . . . .
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire . . . . . 200,000 »
87	b.	— — — — — Crédit supplémentaire . . . . . 71,000 »
	c.	— — — — — nouveau . . . . . 64,500 »
88	»	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs . . . . .
89	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . .
90	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré. . . . .
91	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne . . . . .
92	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi. . . . .
93	»	Traitements de disponibilité . . . . .
94	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats . . . . .
95	»	Frais de rédaction du 5 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850 sur l'enseignement moyen. Pour mémoire.) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	a) La somme de 1,500 francs doit recevoir la double destination suivante : 1° le tiers (500 francs) doit servir à élever le traitement de M. l'inspecteur Dumont, au taux moyen de 5,500 francs. Le traitement minimum de chacun des deux inspecteurs ordinaires est de 5,000 francs, le traitement maximum est de 6,000 francs; l'inspecteur a droit au traitement maximum après 6 années de service, et à la moitié de la différence entre le minimum et le maximum après trois années de service. M. Dumont ayant été nommé inspecteur de l'enseignement moyen par arrêté royal du 20 août 1865, doit jouir du traitement moyen de 5,500 francs, à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1868; 2° les deux autres tiers de l'augmentation (1,000 francs) doivent servir à porter le traitement de M. l'inspecteur Vinçotte au taux de 7,000 francs, par application de la mesure qui est expliquée par la note à l'appui de l'article 85.
20,500	»	20,500	19,000	a) 1,500	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
86,928	19,387 80	106,515 80	106,515 80	»	»	
477,478	»	477,478	445,478	b) 52,000	»	b, Voir aux annexes la note justificative n° 2.
2,800	»	2,800	2,800	»	»	
555,500	»	555,500	555,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
190,000	»	190,000	182,000	c) 8,000	»	c, L'augmentation de 8,000 francs est destinée notamment à venir en aide aux administrations communales qui auraient le dessein de créer des écoles moyennes et qui posséderaient, du reste, les autres ressources nécessaires pour le soutien de ces établissements.
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	9,100	9,100	9,700	»	d) 600	d) Diminution de crédit par suite du décès d'un professeur de cette catégorie.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
1,255,206	28,487 80	1,263,693 80	1,252,795 80	41,500	10,600	
AUGMENTATION . . . . fr.				30,900		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVII.</b>		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
95	»	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.
96	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.
97	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
98	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
99	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
100	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	»	Dépenses variables :
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc. . . . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire . . . . . 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices . . . . . 4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux . . . . . 21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées . . . . . 4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites. 300 »
	g.	Indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires . . . . . 10,000 »
	h.	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales . . . . . 25,000 »
	i.	Matériel des établissements normaux de l'État. . . . . 20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs . . . . . 10,000 »
	l.	Subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs . . . . . 8,000 »
101	m.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales . . . . . 284,000 »
	n.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi). . . . . 4,000 »
	o.	Construction de maisons d'école . . . . . 150,000 »
	p.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes . . . . . (c. 2,554,764 »
	q.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes) . . (c. 50,000 »
	r.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions . . 20,000 »
	s.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires . . . . . 2,000 »
	t.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides. . . . . 20,000 »
	u.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs . . . . . 18,000 »
	v.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses . . . . . 18,000 »
	»	Frais de rédaction du 8 <sup>m</sup> e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce même rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire.)
<b>TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . . . fr.</b>		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,200	"	48,200	48,200	"	"	
19,000	"	19,000	19,000	"	"	
54,000	"	54,000	54,000	"	"	
114,000	"	114,000	114,000	"	"	
"	5,170	5,170	5,170	"	"	
40,000	"	40,000	30,000	a) 10,000	"	a) L'augmentation de 10,000 francs permet- tra d'améliorer la position des membres du personnel enseignant des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices et de renforcer le personnel lui-même dans quelques établissements.
3,191,264	"	3,191,264	3,185,764	b) 5,500	"	b) La somme de 4,500 francs a été reconnue insuffisante pour accorder aux inspecteurs can- tonnaux, les indemnités qui leur reviennent du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires. Il est nécessaire de porter ce crédit à 10,000 francs
"	"	"	10,000	"	10,000	c) Les crédits alloués en faveur des écoles primaires et des écoles d'adultes (Art. 101, litt. P et Q) seront de beaucoup insuffisants. Les besoins de ces établissements pour 1868 ne pouvant être appréciés que vers le mois de de- cembre, le Gouvernement se trouve dans la nécessité d'ajourner à cette époque toute de- mande d'augmentation.
3,466,464	5,170	3,471,634	3,466,134	15,500	10,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,500		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVIII.</b>		
LETTRES ET SCIENCES.		
102	a.	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés . . . . . fr. 78,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van-kerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene . . . . . 3,000 »
	c.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859 . . . . . 5,000 »
	d.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . . 25,000 »
	e.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique . . . . . 11,000 »
	f.	Bureau de paléographie. — Traitement du chef de bureau. . . . . 3,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne . . . . . 4,000 »
	h.	Exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique. . . . . 6,000 »
	i.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux . . . . . 4,500 »
	105	a.
b.		Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours . . . . . 3,000 »
c.		Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . 11,000 »
d.		Publication d'une biographie nationale . . . . . 8,000 »
	e.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique . . . . . 3,200 »
104	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service . . . . .
105	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. . . . .
106	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
107	»	— matériel et acquisitions . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
112,000	27,500	139,500	139,500	»	»	
50,500	22,200	72,700	72,700	»	»	
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
44,500	»	44,500	43,500	a) 1,000	»	
58,520	»	58,520	58,520	»	»	
271,920	49,700	321,620	320,620	1,000	»	

a) Bibliothèque royale. — Personnel. — L'augmentation de 1,000 francs proposée à cet article est destinée à accorder à l'un des conservateurs adjoints de la bibliothèque royale, le maximum des appointements attachés à son grade, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 21 avril 1865.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
108	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel . . . . .	
109	»	— — matériel et acquisitions . . . . .	
110	»	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i> . . . . .	
111	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles . . . . .	
112	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
113	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel . . . . .	
114	a.	Frais de publication des inventaires des archives: frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	5,800 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc. . . . .	10,000 »
115	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE XVIII. . . . .			fr.
CHAPITRE XIX.			
BEAUX-ARTS.			
	a.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études . . . . .	fr. 14,000 »
	b.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés . . . . .	15,000 »
116	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt historique ou archéologique, etc. . . . .	30,000 »
	d.	Subsides aux sociétés musicales; aux écoles de musique; aux villes pour l'institution de grands festivals de musique classique; aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. . . . .	25,000 »
	e.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. . . . .	100,000 »
A REPORTER. . . . .			fr. 184,000 »

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,920	49,700	321,620	320,620	1,000	»	
11,495	»	11,495	11,495	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
45,323	1,800	47,123	46,023	a) 1,100	»	a) Les augmentations de 1,100 francs et de 3,600 francs doivent servir à accorder à quelques fonctionnaires et employés des archives générales du royaume et des archives de l'État dans les provinces, le taux moyen ou maximum des appointements attachés à leurs grades par l'arrêté réglementaire du 21 avril 1864.
4,700	3,500	8,200	8,200	»	»	
33,200	»	33,200	29,600	a) 3,600	»	
6,800	10,000	16,800	16,800	»	»	
»	3,000	3,000	3,000	»	»	
580,410	74,000	454,410	448,740	5,700	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,700		



## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extra-ordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
421,000	»	421,000	421,000	»	»	
38,850	25,000	63,850	63,850	»	»	
69,540	»	69,540	69,540	»	»	
40,240	»	40,240	40,240	»	»	
13,025	»	13,025	12,425	a)	600	
25,400	»	25,400	30,805 50	»	7,405 50	a) L'augmentation de 600 francs est deman- dée afin de pouvoir porter les traitements des surveillants du Musée royal de peinture et de sculpture au taux uniforme de 1,200 francs
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
8,700	»	8,700	8,700	»	»	
12,000	7,000	19,000	19,000	»	»	
14,510	»	14,510	14,210	b)	300	b) L'augmentation de 300 francs est deman- dée pour le même motif que ci-dessus, en fa- veur des surveillants du Musée moderne de peinture et de sculpture.
10,000	80,000	90,000	90,000	»	»	
654,765	142,000	766,765	773,270 50	900	7,405 50	



## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
654,765	412,000	766,765	773,270 50	900 »	7,405 50	
56,000	»	56,000	56,000 »	»	»	
23,700	»	23,700	23,700 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
»	»	»	40,000 »	»	40,000 »	
746,465	412,000	858,465	874,970 50	900 »	17,405 50	
DIMINUTION. . . . . fr.				16,505 50		
106,000	»	106,000	96,000	a) 10,000	»	a) Voir aux annexes, note n° 3.
27,140	»	27,140	25,140	b) 4,000	»	b) Augmentation de 4,000 francs, nécessitée par l'accroissement de dépenses résultant de la participation aux travaux de l'Académie, d'un plus grand nombre de membres honoraires et de correspondants régionales.
133,140	»	133,140	119,140	14,000	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
133	a.	Jetons de présence des membres du conseil supérieur d'hygiène publique . . . . fr. 2,800 »
	b.	Frais de route et de séjour . . . . . 400 »
	c.	Frais de bureau du conseil supérieur. . . . . 500 »
	d.	Frais de publication des travaux du conseil supérieur et des comités locaux de salu- brité . . . . . 500 »
		TOTAL DU CHAPITRE XX. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XXI.</b>
		EAUX DE SPA.
134	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XXII.</b>
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
135	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XXIII.</b>
136	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
133,140	»	133,140	119,140	14,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
137,340	»	137,340	123,340	14,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				14,000		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	35,952	35,952	35,952	»	»	
»	35,952	35,952	35,952	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	13,300	»	a) 7,400	
5,900	»	5,900	13,300	»	7,400	
DIMINUTION. . . . fr.				7,400		

a) La somme de 7,400 francs, portée pour le loyer du local qui a servi à l'exposition générale des beaux-arts, disparaît du Budget.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	182	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours. . . . .
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale. . . . .
IV.	184	Frais de l'administration dans les provinces . . . . .
V.	188	— dans les arrondissements . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Milice . . . . .
VII.	190	Garde civique. . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales . . . . .
IX.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
XI.	192	Agriculture . . . . .
XII.	194	Voirie vicinale et hygiène publique. . . . .
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie . . . . .
XIV.	196	Poids et mesures . . . . .
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur . . . . .
XVI.	198	— — — — — moyen . . . . .
XVII.	200	— — — — — primaire . . . . .
XVIII.	202	Lettres et sciences . . . . .
XIX.	204	Beaux-arts . . . . .
XX.	208	Service de santé. . . . .
XXI.	210	Eaux de Spa . . . . .
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité . . . . .
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
375,444 »	2,000 »	377,444 »	377,444 »	»	»	
45,000 »	4,094 66	49,094 66	49,094 66	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
1,406,500 »	1,095 84	1,107,595 84	1,106,401 45	994 41	»	
358,000 »	»	358,000 »	358,000 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
25,405 »	»	25,405 »	25,405 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
856,000 »	84,550 »	920,550 »	919,290 »	1,260 »	»	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
295,850 »	»	295,850 »	287,850 »	6,000 »	»	
75,800 »	»	75,800 »	78,580 »	»	4,780 »	
1,095,520 »	7,500 »	1,102,820 »	1,094,560 »	8,460 »	»	
1,255,206 »	28,487 80	1,265,695 80	1,252,795 80	50,900 »	»	
3,466,464 »	5,170 »	3,471,654 »	3,466,154 »	5,500 »	»	
580,440 »	74,000 »	654,440 »	448,740 »	5,700 »	»	
746,465 »	112,000 »	858,465 »	874,970 50	»	16,505 50	
157,540 »	»	157,540 »	125,540 »	14,000 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	55,952 »	55,952 »	55,952 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	15,500 »	»	7,400 »	
11,554,484 »	576,850 50	12,131,514 50	12,087,185 59	72,814 41	28,685 50	
AUGMENTATION. . . . . fr.				44,128 91		

(214)

# ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1868

---

ANNEXE N° 1.

---

## RELEVÉ

DES

PENSIONS ACCORDEES DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1866.

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Vandooren . . . . .	Corneille-Joseph . . . . .	20 juillet 1799	Directeur de l'École moyenne de Namur . . .
2	Van Nerum . . . . .	Philippe-Jean-François . . . . .	26 mars 1802.	Directeur de l'École moyenne d'Alost . . . .
3	Courtheoux . . . . .	Benoit-François . . . . .	11 avril 1807.	Instituteur à l'École moyenne de l'État, à Couvain.
4	Lanhay . . . . .	Jean-François-Joseph . . . . .	21 nov. 1811.	Huissier au Gouvernement provincial de Liège.
5	Taylor . . . . .	Robert-William . . . . .	25 janvier 1798.	Professeur à l'Athénée royal d'Anvers . . .
6	Bormans . . . . .	Jean-Henri . . . . .	17 nov. 1801.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège .
7	Bech . . . . .	Théodore . . . . .	4 avril 1798.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
8	De St-Moulin . . . . .	François . . . . .	1 <sup>er</sup> avril 1805.	Professeur à l'Athénée royal de Gand . . .
9	Nicolay . . . . .	Auguste . . . . .	15 août 1804.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
10	Marchand . . . . .	Auguste-Louis . . . . .	23 mai 1795.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
11	Lenoir . . . . .	Norbert . . . . .	28 février 1809.	Directeur de l'École moyenne de Mons. . . .
12	Mestreit . . . . .	Laurent-Félix . . . . .	10 août 1810.	1 <sup>er</sup> régent à l'École moyenne de Visé . . . .
13	Deneef . . . . .	Arnold . . . . .	5 juin 1795.	Professeur au Collège communal de Louvain.
14	Friard . . . . .	Joseph-Louis . . . . .	25 nov. 1796.	Professeur en disponibilité du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.
15	Laurent . . . . .	Charles-François-Joseph . . . . .	5 juin 1811.	Préfet des études à l'Athénée royal de Bru- xelles.
16	Geedts . . . . .	Guillaume-Auguste . . . . .	15 février 1802.	Professeur à l'École moyenne de Huy . . . .
17	Geedts . . . . .	Guillaume-Auguste . . . . .	15 février 1802.	Professeur au Collège communal de Huy . . .
18	Descamps . . . . .	Henri-François . . . . .	22 janvier 1804.	Professeur à l'Athénée royal de Mons . . . .
19	Péruset . . . . .	Jacques-Félix . . . . .	14 août 1811.	Commis de 2 <sup>e</sup> classe au Gouvernement pro- vincial du Hainaut.
20	De Potter . . . . .	Charles-Eugène . . . . .	22 déc. 1792.	Professeur au Collège communal d'Ypres et à l'Athénée de Gand.
21	Heger . . . . .	Constantin-Georges . . . . .	10 juillet 1809.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles et à l'École vétérinaire de l'État à Cureghem.
22	Hamelinck . . . . .	Guillaume-Bernard . . . . .	21 mars 1809.	Commis aux écritures à l'Université de Gand.
23	Mignolet . . . . .	Matthieu-Joseph . . . . .	7 janvier 1822.	Garçon d'amphithéâtre à l'Université de Liège.
24	Tombelle . . . . .	Jean-Baptiste-Félix . . . . .	5 juillet 1801.	Vérificateur des poids et mesures. . . . .

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1866.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été accordées.	DATE		Observations.
				ARRÊTÉS	ACCORDANT LES PENSIONS.	
43 3	5,007 "	( <sup>1</sup> ) 1,551 "	Loi du 26 avril 1865. . . . .	26 janvier	1866.	( <sup>1</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 2,040 francs, dont 689 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,551 francs par le Trésor public.
28 9	5,718 "	( <sup>2</sup> ) 1,080 "	Id. . . . .	30 décembre	1865.	( <sup>2</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 1,767 francs, dont 687 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,080 francs par le Trésor public.
52 6	1,570 "	( <sup>3</sup> ) 591 "	Age avancé. . . . .	Id.		( <sup>3</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 830 francs, dont 239 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 591 francs par le Trésor public.
27 6	941 "	598 "	Infirmités . . . . .	Id.		( <sup>4</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 1,936 francs, dont 444 francs payés par la Caisse de retraite de la ville d'Anvers, et 1,512 francs par le Trésor public.
55 7	5,290 "	( <sup>4</sup> ) 1,512 "	Age avancé . . . . .	Id.		( <sup>5</sup> ) Désignation des services : Sous la direction de la ville de Bruxelles ; . . . . . 24 ans et 5 mois. Id. de l'État . . . . . 4 ans. Ensemble. 28 ans et 5 mois.
40 11	7,000 "	7,000 "	Éméritat . . . . .	Id.		( <sup>6</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 1,949 francs, dont 575 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,376 francs par le Trésor public.
30 4	4,085 "	2,041 "	Loi du 26 avril 1865. . . . .	24 janvier	1866.	( <sup>7</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 1,589 francs, dont 641 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 948 francs par le Trésor public.
35 6	3,071 "	1,817 "	Age avancé . . . . .	24 janvier	1866.	( <sup>8</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 891 francs, dont 763 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 126 francs par le Trésor public.
( <sup>5</sup> ) 28 5	4,556 "	410 "	Loi du 26 avril 1865. . . . .	5 février	1866.	( <sup>9</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 670 francs, dont 448 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 222 francs par le Trésor public.
29 "	4,054 "	( <sup>6</sup> ) 1,376 "	Infirmités . . . . .	7 février	1866.	( <sup>10</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 5,874 francs, dont 640 francs payés par la Caisse de retraite de la ville de Liège, et 3,214 francs par le Trésor public.
50 5	5,152 "	( <sup>7</sup> ) 948 "	Age avancé. . . . .	Id.		( <sup>11</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 156 francs, dont 92 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 44 francs par le Trésor public.
28 "	1,911 "	( <sup>8</sup> ) 126 "	Infirmités . . . . .	Id.		( <sup>12</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 755 francs, dont 678 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 80 francs par le Trésor public.
26 9	1,005 "	( <sup>9</sup> ) 222 "	Loi du 26 avril 1865. . . . .	Id.		( <sup>13</sup> ) Il jouit d'une pension totale de 1,957 francs, dont 780 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,167 francs par le Trésor public.
38 11	1,000 "	598 "	Age avancé. . . . .	14 février	1866.	
20 8	7,796 "	( <sup>10</sup> ) 3,214 "	Infirmités . . . . .	22 février	1866.	(Décédé le 15 mai 1866.)
50 "	275 "	( <sup>11</sup> ) 44 "	Loi du 26 avril 1865. . . . .	17 avril	1866.	
30 "	1,510 "	( <sup>12</sup> ) 80 "	Id. . . . .	Id.		
56 "	3,220 "	( <sup>13</sup> ) 1,157 "	Age avancé. . . . .	12 mai	1866.	
27 8	1,498 "	657 "	Infirmités . . . . .	21 juin	1866.	
16 "	1,050 "	162 "	Loi du 26 avril 1865. . . . .	5 juillet	1866.	
20 11	5,201 "	2,486 "	Infirmités . . . . .	8 mars	1866.	
22 1	1,105 "	405 "	Id. . . . .	12 juin	1866.	
18 7	900 "	454 "	Id. . . . .	26 juin	1866.	
42 6	2,557 "	1,658 "	Age avancé. . . . .	9 août	1866.	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
25	De Quanter . . . . .	Pierre-Léopold . . . . .	29 janvier 1782.	Membre de la députation permanente du conseil provincial du Hainaut.
26	Dupont. . . . .	Évrard. . . . .	1 avril 1799.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège .
27	Lemoine . . . . .	Laurent-Joseph . . . . .	1 août 1811.	Professeur à l'Athénée royal de Gand . . . .
28	Novent. . . . .	Pierre-Alexandre. . . . .	30 nov. 1806.	Professeur à l'Athénée royal de Liège. . . .
29	V <sup>e</sup> Debras. . . . .	Marie-Josèphe-Thérèse. . . . .	20 janvier 1786.	Portière-concierge à l'Athénée royal de Namur.
30	Groverman . . . . .	Jean-Baptiste-Joseph . . . . .	24 nov. 1794.	Membre de la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre orientale.
31	Van Dromme. . . . .	Henri-Louis . . . . .	15 sept. 1802.	Membre de la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre occidentale.
32	Beyaert . . . . .	Léon . . . . .	23 juin 1811.	Membre de la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre orientale . .
33	Lefebvre . . . . .	Hubert-Auguste . . . . .	23 juin 1805.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
34	Decondé . . . . .	Adolphe . . . . .	5 janvier 1808.	Directeur de l'École moyenne de l'État à Visé.
35	Pir. . . . .	Pierre-François-Joseph. . . . .	14 déc. 1822.	Maître de musique à l'École moyenne de Pâturages.
36	Louis . . . . .	Charles-Joseph . . . . .	26 mai 1814.	Ancien surveillant au Collège communal de Louvain.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été accordées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
25 "	3,185 "	1,225 "	Infirmités . . . . .	14 août 1866.	
42 4	10,000 "	10,000 "	Éméritat . . . . .	27 septembre 1866.	
35 0	3,401 "	1,042 "	Age avancé . . . . .	3 octobre 1866.	
34 2	4,027 "	2,295 "	Id. . . . .	31 octobre 1866.	
14 6	900 "	206 "	Infirmités . . . . .	23 novembre 1866.	
21 8	3,185 "	1,061 "	Id. . . . .	14 décembre 1866.	
20 "	3,185 "	980 "	Id. . . . .	17 décembre 1866.	
16 8	3,185 "	816 "	Id. . . . .	Id.	
30 "	8,000 "	6,772 "	Éméritat . . . . .	28 décembre 1866.	
10 6	2,788 "	(15) 513 "	Infirmités . . . . .	2 mai 1866.	(15) Il jouit d'une pension totale de 906 francs, dont 393 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 513 francs par le Trésor public.
18 1	300 "	150 "	Id. . . . .	11 septembre 1866.	
20 "	800 "	(16) 61 "	Id. . . . .	22 décembre 1866.	(16) Il jouit d'une pension totale de 373 francs, dont 312 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 61 francs par le Trésor public.
TOTAL des 36 pensions. . .		55,586 "			

Il y avait à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1866, 195 pensions, montant à . . . . . 270,586 "

36 pensions ont été accordées pendant l'année 1866; elles s'élèvent à fr 55,586 "

31 — se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à . . . 31,124 "

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de . . . . . fr. 24,462 "

De manière qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1867, il y avait à servir 228 pensions, s'élevant à . . . . . fr. 204,848 "

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

## CHAPITRE XVI.

## ART. 84, LIT. E.

La plupart des traitements dans l'enseignement moyen officiel, donné aux frais de l'État, sont réglés par *minimum* et *maximum*, et les titulaires ont droit au *maximum* quand ils ont passé six ans dans la même chaire. Ils ne peuvent alors obtenir une amélioration de position qu'au moyen de promotions avec ou sans déplacement.

Il importe cependant dans l'intérêt du service et sous la réserve de sauvegarder l'intérêt des fonctionnaires, d'éviter les mouvements trop fréquents dans le corps professoral des athénées et des écoles moyennes, et souvent aussi il est très-utile de retenir dans une chaire inférieure un professeur ayant une aptitude toute spéciale pour le service dont il y est chargé. D'un autre côté, il convient encore que les professeurs qui ont obtenu tout l'avancement auquel ils pouvaient prétendre et qui jouissent du traitement *maximum* attaché à leurs fonctions, soient tenus en haleine par la perspective d'un avantage ultérieur.

On a pensé que, pour réaliser ces améliorations, il y avait lieu d'établir des suppléments de traitement qui pourraient être accordés à titre d'encouragement aux intéressés qui seraient restés dans la même position : soit pendant dix ans, après avoir obtenu le *maximum* de leur traitement, s'ils jouissent d'un traitement variable, soit pendant ~~six~~<sup>seize</sup> ans, s'ils jouissent d'un traitement invariable qui leur a été acquis intégralement dès leur entrée en fonctions.

Les dispositions réglementaires qui ont substitué les délais de trois et de six ans aux délais de cinq et de dix ans primitivement fixés pour l'obtention du traitement moyen et du traitement *maximum*, seront considérées comme remontant à l'époque de la première organisation de l'enseignement moyen, en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1850, pour l'attribution des suppléments de traitement.

Les mesures indiquées ci-dessus sont applicables aux inspecteurs.

Elles seront aussi applicables, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1869, aux membres du personnel des écoles moyennes dont l'organisation est postérieure d'un an à celle des Athénées. Le crédit nécessaire pour faire face à cette partie de la dépense, évaluée à 27,000 francs environ, sera porté au Budget de 1869.

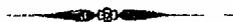
## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 5.  
—

## CHAPITRE XX.

## ART. 152, LITT. A.

Un arrêté royal en date du 31 octobre 1850 a fixé à 300 francs l'indemnité annuelle des secrétaires des commissions médicales provinciales. Cette indemnité est loin d'être proportionnée à l'importance de la fonction et aux devoirs qu'elle impose. Les secrétaires des commissions médicales rendent, en effet, de grands services à l'administration et celle-ci leur en doit la juste rémunération. Or, le crédit qui figure à l'article 151 du Budget ne comporte pas l'augmentation de dépense que nécessite cet acte de justice. Ce crédit ne suffit même pas aux dépenses résultant du service ordinaire des commissions médicales. C'est pour pourvoir à cette insuffisance, en même temps que pour permettre à l'administration de fixer à un taux équitable l'indemnité annuelle des secrétaires des commissions médicales, qu'une augmentation de 10,000 francs est proposée à l'article 151 du Budget.



(222)